AUDIT OF NEW SAR INITIATIVES PROGRAM
ENVIRONMENT CANADA
NIF PROJECT – EC 8/97

AWOS INSTALLATION – SOUTH COAST OF NEWFOUNDLAND

November 2000

Table of Contents

		PAGE
Executive Summary		
1.0	Introduction	1
2.0	Project Description	2
3.0	Audit Findings	3

Executive Summary

NIF funding of $600,000 was approved in August 1997 for the installation of two AWOS (Automatic Weather Observation Station) stations in the South Coast of Newfoundland.

The NIF criteria were met in the following areas:

- ?? A Program MOU was in place.
- ?? The project was consistent with NIF funding priorities.
- ?? The project application generally met the requirements of the Guide with the exceptions noted below.
- ?? The selection process was appropriate.
- ?? The overall project objectives were achieved.
- ?? Progress reports and the Final Summary Report were submitted on a timely basis although their content was brief and not very informative.
- ?? The approach to communication was appropriate for this type of project.

Areas where the criterion were not fully met include:

- ?? The proposal/annex did not have a section addressing the reporting requirements and pertinent information to be released. The proposal also did not have a specific workplan which was linked to milestones. It was difficult to assess the different steps required to accomplish the project and monitor the results as the assignment progressed. In addition, the original annex was not signed by NSS officials eventhough the amended annex had all of the required signatures.
- ?? The quarterly reports were incomplete and very brief. Detailed information on the project was not included in the quarterly reports and the information provided was not sufficient for NSS officials to monitor the progress adequately. Furthermore, the quarterly reports submitted after April 1998 did not conform to the forms contained in the 1998 NIF Guide.
- ?? There was no formal post-project evaluation done.

Overall the objectives of the project were achieved in that the installation of the AWOS stations was successfully completed. However, there are some project management issues which were not respected or performed according to the guidelines.

1.0 Introduction

The New Initiatives Fund (NIF), administered by the National Search & Rescue Secretariat (NSS) is designed "to provide funding for projects that will enhance search and rescue (SAR) in Canada." Approved projects are subject to audit as set out in the NIF Guide and the Memorandum of Understanding (MOU) agreed between the NSS and the Sponsoring Department, Province or Territory.

The AWOS Installation – South Coast Newfoundland proposed by Environment Canada was selected for audit in 2000/01. The project involved the installation of two Automatic Weather Observation Stations (AWOS) on the South Coast of Newfoundland to improve the Marine Weather Forecast and Weather Warnings. The audit, conducted in October / November 2000, included the examination of the seven criteria set-out in the 1995 and 1998 New SAR Initiatives Fund (NIF) Guides and covered the following:

- ?? compliance with the MOU;
- ?? proposal application, selection and funding;
- ?? project management;
- ?? progress reporting;
- ?? project claims and payments;
- ?? post-project evaluation; and
- ?? communication of results.

This was accomplished by performing the following:

- ?? Reviewing NSS project records and discussion with NSS staff.
- ?? Consultation and discussion with the project manager at Environment Canada.
- ?? Review of claims processed.
- ?? Detailed testing of claims.
- ?? Assessing whether or not the NIF project was managed in compliance with the NIF Guide and the MOU.

There were two different NIF Guides in effect during the timeframe in which the project was undertaken. Both guides were considered during the course of the audit as the organization must follow the most recent guidelines set-out by the NSS.

The results of our review are summarized in this report.

2.0 Project Description

With the closure of the Canadian Coast Guard station in the St. Lawrence, along with the de-staffing of human observation platforms along the South Coast of Newfoundland, Environment Canada believed that the installation of Automatic Weather Observing Stations (AWOS) would strengthen their forecasting and monitoring abilities thereby providing critical information on hazards to SAR personnel on rescue missions.

The project proposal was developed by Environment Canada (EC) and approved by the NSS. The total estimated cost was $632K with 95% of the funding provided by NIF ($600K). Included in the budget was $350K for equipment, $6K for prototype engineering, $70K for installation, $60K for spare parts and $4K for transportation. The costs were to be incurred equally over two years; $300K in F97/98 and $300K in F98/99.

In August 1997, the NSS approved an amendment to the annex with respect to the funding allocation. Instead of advancing funds equally over two years, they agreed to provide funding of $370K in F97/98 and $230K in F98/99. This amendment was made in order to respond to the closure of the Port aux Basques manned station which meant there would be no manned observations from Port Aux Basques to St. John's on the south coast of Newfoundland. In order to have a weather monitoring system available for that region, it was decided that the preferred location would now be Port aux Basques (instead of Burgeo) and the Burin Peninsula. It was also deemed more cost effective to buy most of the equipment in F97/98.

The project was completed on schedule and under budget by $100K due to cost savings realized on land. Environment Canada was able to use land already owned at Port Aux Basques and in Marystown, and entered into a partnership with operators of the municipal airport where the AWOS's were respectively installed. The level of NIF funding was consequently reduced to $500K as the $100K surplus was returned to NSS.

All participants view the project as a success. The data from both sites is used extensively by the marine community and other users of the weather data, including Search and Rescue.

3.0 Audit Findings

The findings are summarized by the criteria contained in the NIF Guide.

3.1 Program MOUs

Program MOUs are agreed and signed by the participating federal SAR departments, provincial/territorial EMO offices and the NSS. The MOUs are based on the principles set out in the Guide. They are reviewed periodically and updated, as required.

Findings

?? An MOU exists between the NSS and EMO, which was signed on July 30, 1997 and August 6, 1997 respectively.

?? The MOU is consistent with the NIF Guide and covered the project period.

Conclusion

The criterion to maintain an agreed, signed and current MOU was met.

3.2 Funding Priorities

Projects must address the priorities of the NSP.

Findings

Prior to the listing of the six NIF priorities in the 1998 Guide, ICSAR was stated as saying they were "... not able to agree which areas of NIF sponsorship are more or less important than others." The result was that priorities, in the proper sense of the term, did not exist when the project was selected in 1997. The 1995 NIF Guide simply states that organizations with responsibilities in the SAR field are eligible for NIF funding for projects which could enhance the effectiveness of the NSP and noted a requirement for proposals to meet the priorities of the National SAR Program.

While it is difficult to conclude categorically that the project was in line with NSP funding priorities, the projects were reviewed by EC, the NSS, a merit board and ICSAR, before LMSAR approval. . Given the type of activity and the objective of the project, the proposal is deemed to be consistent with the overall intent of the NSP and the NIF as they were defined in 1997.

We also consider the project met the following 1998 NIF Priorities:

?? identification of better information, processes and practices for the planning, delivery and evaluation of SAR prevention.

Conclusion

The criterion for the project to address NSP priorities was met.

3.3 Project Application

Based on the 1995 NIF Guide:

All project applications must comply with the form and content requirements set out in the Guide and include, at a minimum, a:

?? *Project description*
?? *Project budget linked to milestones*
?? *Project work plan linked to milestones*
?? *Project management plan*
?? *Project results/benefits statement in measurable terms*

Findings

?? The project application clearly states the project rationale, description and priority.

?? The project budget contained an appropriate level of detail and was consistent with the NIF format in use at the time.

?? The proposal did not contain a project management plan and work plan detailing the activities that were to be undertaken in each fiscal year. The only information regarding milestones included in the proposal related to the amount of funding that would be required per fiscal year. As such, it is difficult for NSS to properly evaluate the proposal and determine its relevance and whether or not the timeline is realistic.

?? The proposal did not contain information regarding reporting frequency which makes it difficult to obtain sufficient information to assess the progress of the report.

Conclusion

The criterion was not fully met. The project application was generally consistent with the NIF Project format in use at the time. However, we found that insufficient details were provided on management plans, project work plans and reporting frequency. Due to the lack of information, it was not possible for management to properly monitor the successful completion of the project.

Recommendation

We recommend that when submitting a proposal to the NSS for NIF funding, Environment Canada should ensure that the application is complete and contains all of the information required by the NIF Guide. In particular, Environment Canada should

put an emphasis on the project management and planning phases and ensure sufficient relelvant information is provided.

3.4 Project Assessment

All project proposals are reviewed by the sponsoring organizations, the NSS and representatives of the sponsors who make up the NIF Merit Board, against the stated funding priorities and the program terms and conditions set out in the Guide.

Findings

Project proposals are normally submitted from EC to the NSS. EC's proposal submitting process is as follows: after the reception of a NSS call letter, the EC representative will forward the call letter to the different EC divisions. Interested parties are asked to discuss their project idea with the EC representative. After discussion with the representative, and if required with NSS, EC determines if the proposal meets the NIF criteria. Interested parties then draft a proposal, and submit them for review to the EC representative.

The NSS process includes a review and approval of each EC proposal, first by the NIF program managers, then by the Director Federal Coordination. Proposals not considered acceptable are either rejected as inappropriate or returned to the sponsor for amendment. After review by the NSS, proposals are submitted to the NIF Merit Board.

?? The initial proposal did not have the NSS approval signature, however, the amended proposal was signed by both parties (August 1, 1997 and August 5, 1997 respectively).

?? On September 25, 1997, the project was ranked by the NIF Merit Board as 11th out of sixty-six proposals for funding in FY 98/99. The Merit Board rankings were accepted by ICSAR on November 26, 1997 and by LMSAR under cover of an NSS letter dated November 27, 1997.

?? The project proposal/approval document was subsequently formalized by the NSS and the EMO, four months after LMSAR approval.

Conclusion

Although the criterion was met, the proposal had very little information to make an appropriate assessment of the project.

Recommendation

We recommend a more rigorous approach for the review of NIF project applications. Increased diligence in the assessment of the viability of the project, the accuracy and detail of the budgets and cash flows and the relevance of the project will ensure NIF funds are spent appropriately.

3.5 Project Funding, Claims & Payments

Project approvals must be confirmed by signature prior to the start of the project.

The sponsoring organization prepares and submits claims in accordance with the requirements of the NIF Guide. The NSS reviews all claims for accuracy and compliance with the project approval. All payments will comply with the project approval and the requirements set out in the NIF Guide.

Findings

?? The initial Project Proposal Form was signed by Environment Canada in July 1996 but was not signed by any NSS official.

?? The amended annex was signed by both Environment Canada and NSS officials in August 1997 before the start of the project.

?? An invoice for NIF funding of $370,000 representing funds for FY97/98 was submitted to the NSS by EC on September 5, 1997 and was approved for payment on September 15, 1997. The payment was made September 25, 1997. Per the last quarterly report of the fiscal year, all of the funds had been spent.

?? A second invoice for NIF funding for FY 98/99 of $230,000 was submitted to the NSS by EC on July 16, 1998. The invoice was approved for payment on July 29, 1998 and was paid September 28, 1998.

?? Per the Final Summary Report, the total amount of funds spent equalled $500,000. The remaining $100,000 in unspent funds was returned to the NSS by way of cheques in January and April 1999.

?? Funds were expended within the approved project timeframe.

?? Based on our review of support for expenses, expenditures were consistent with the project's goals and objectives. Therefore expenses were incurred according to the proposal.

Conclusions

The criterion was met.

3.6 Project Reporting

Specific reporting requirements for each project are incorporated into the approval document. They are tailored to the realities of the project but, in general, will call for quarterly reports that outline the activity results to date and the expenditures for the past quarter against approved plan and indicate the activity proposed for the subsequent period. The sponsoring organization is responsible for submitting the reports in accordance with the approved timetable.

Findings

?? In all, only five of the six required quarterly reports covering both the 97/98 and 98/99 fiscal years were submitted to the NSS by EC. All of the reports were submitted using the form contained in the 1995 NIF Guide. Some of the information such as NIFID#, summary description of initiative, milestones, total approved and submitted funding was missing. The information provided was very brief and not very descriptive. It was difficult to assess whether the project was on track or delayed and if it was successful or not. EC should have used the form contained in the 1998 NIF Guide for the reports submitted after April 1998.

?? The Final Summary Report was submitted using the format of the 1998 NIF Guide.

Conclusions

In our opinion, the reporting criterion was only partially met. Although quarterly reports by the project manager were submitted on a timely basis, they were incomplete and very brief and vague.

Recommendation

We recommend that quarterly reports be submitted when all of the required information has been obtained. Reports submitted to the NSS should be in the format requested in the most updated NIF Guide and should be detailed enough to make an assessment on the progress of the project.

3.7 Project Monitoring

The sponsoring organization is responsible for monitoring the projects being carried out by a third party.

Findings/Conclusions

This was an EC initiative only and it did not involve any third party.

3.8 Post Project Evaluation

Based on the 1998 NIF Guide:

The sponsoring organization undertakes an evaluation of the project's effectiveness against the objectives established and agreed to at the approval stage. An initial evaluation should be carried out withing one year of the project completion and the findings submitted to the NSS for review and tabling at a subsequent ICSAR meeting.

Findings

?? Criteria for evaluating project success were included in the initial and amended proposals and included gathering statistics on the new stations, interviewing SAR personnel for remarks on the usefulness of the information obtained from the AWOS as well as undertaking informal surveys of client groups to evaluate the effectiveness of the information for the air, land and marine communities.

?? There is no documentation which indicates the evaluation was conducted by EC.

?? As of this date, no findings have been submitted to the NSS for their review. The Final Summary Report indicates that the evaluation is on-going.

Conclusions

The requirement for an evaluation of the project's effectiveness against the agreed objectives has not been met. Although EC says the post project evaluation is on-going no supporting evidence could be obtained to corroborate that fact.

Recommendations

We recommend that all projects, which are subject to NIF funding, have a post project evaluation of the project's usefulness and success.

We also recommend that the NSS perform a follow-up on projects for which no evaluation have been submitted.

3.9 Communication of Project Results

Communicating the results of projects will be done in consultation with the project sponsor.

Findings

?? A formal communication plan was not included in the project proposal. The Final Summary Report did nonetheless indicate that there were press releases from local newspapers.

?? Correspondance with the NSS was made regarding information to be included in the press releases.

Conclusion

The communication criterion has been met.

3.10 Overall Project Management

The project must be managed in accordance with the policies and practices of the sponsoring organization as well as the requirements of the NIF Guide and the approved management plan set out in the project application.

Findings

?? A formal project management plan was not included in the original proposal.

?? EC was able to install the two proposed AWOS stations on time and was able to do so at a saving of $100,000 over what was budgeted. This was achieved as a result of using existing land owned by EC instead of purchasing additional land to install the two stations, thereby saving installation fees.

?? The project manager was involved and informed throughout the project. He actively participated in the implementation of both AWOS stations.

?? The planned activities were carried out.

?? The findings noted throughout the audit report generally indiate a reasonable level of compliance with the NIF Guide.

Conclusions

The overall management of the project appears reasonable for an initiative of this type. The criterion has been met.

VÉRIFICATION DU PROGRAMME DES NOUVELLES INITIATIVES DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE ENVIRONNEMENT CANADA PROJET FNI – EC 8/97

INSTALLATION DE STATIONS DU SYSTÈME AUTOMATIQUE D'OBSERVATION MÉTÉOROLOGIQUE (AWOS) – CÔTE SUD DE TERRE-NEUVE

Novembre 2000

Table des matières

		PAGE
Résumé		
1.0	Introduction	1
2.0	Description du projet	2
3.0	Constatations du vérificateur	3

Résumé

En août 1997, le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS) approuvait un financement du Fonds de nouvelles initatives (FNI) de recherche et de sauvetage au montant de 600 000 dollars en vue de l'installation de deux stations du Système automatique d'observation météorologique (AWOS) sur la côte sud de Terre-Neuve.

Le projet répond aux critères du FNI sur les points suivants :

?? Le programme a fait l'objet d'un protocole d'entente.
?? Le projet concorde avec les priorités de financement du FNI.
?? La proposition respecte globalement les exigences du guide du FNI, sauf quelques exceptions mentionnées ci-après.
?? Le processus de sélection est convenable.
?? Les objectifs généraux du projet sont atteints.
?? L'organisme parrain du projet a présenté des rapports d'étape en temps opportun, même si le contenu des rapports est plutôt succinct et peu informatif.
?? L'approche adoptée en matière de diffusion des résultats convient à ce genre de projet.

Le projet ne répond pas entièrement aux critères du FNI sur les points suivants :

?? La proposition et son annexe ne comportent pas de section répondant exactement aux exigences en matière de rapports et de renseignements pertinents à diffuser. La proposition ne comprend pas non plus de plan de travail précis présenté étape par étape. Il s'est donc révélé difficile d'évaluer les différentes étapes nécessaires à la réalisation du projet et de contrôler les résultats des travaux au fur et à mesure de leur avancement. De plus, l'annexe originale n'est pas signée par des représentants officiels du SNRS; l'annexe modifiée porte cependant toutes les signatures exigées.
?? Les rapports trimestriels sont incomplets et très courts et ils ne comportent pas de renseignements détaillés sur le projet. L'information présentée n'est pas assez exhaustive pour permettre aux représentants officiels du SNRS de surveiller convenablement la progression du projet. En outre, les rapports trimestriels remis après avril 1998 ne sont pas conformes aux modèles prescrits par le guide du FNI pour 1998.
?? Le projet n'a fait l'objet d'aucune évaluation finale officielle.

Dans l'ensemble le projet a atteint ses objectifs en ce que l'installation des deux stations AWOS est achevée et s'est bien réalisée. Toutefois, certains aspects de la de gestion du projet n'ont pas respecté les critères prescrits ou n'ont pas été exécutés en conformité avec les directives du FNI.

1.0 Introduction

Le Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de recherche et de sauvetage, administré par le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS) est conçu dans le but de financer « de nouveaux projets qui amélioreront la recherche et le sauvetage au Canada ». Tous les projets approuvés font l'objet d'une vérification tel qu'indiqué dans le guide du FNI et dans le protocole d'entente conclu entre le SNRS et le ministère, la province ou le territoire qui parraine le projet.

Le projet d'installation de stations du Système automatique d'observation météorologique (AWOS) sur la côte sud de Terre-Neuve, proposé par Environnement Canada, fait partie des projets choisis en vue d'une vérification pendant l'exercice 2000-2001. Ce projet consistait à installer deux stations AWOS sur la côte sud de Terre-Neuve en vue d'améliorer les capacités d'Environnement Canada en matière de prévisions et d'alertes météorologiques maritimes. La vérification, effectuée en octobre et novembre 2000, inclut l'examen des sept critères énoncés dans les guides de 1995 et de 1998 du Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de recherche et de sauvetage. Ces critères ont trait aux points suivants :

- ?? conformité au protocole d'entente;
- ?? présentation de la proposition, choix du projet et financement;
- ?? gestion du projet;
- ?? rapports d'étape;
- ?? demandes de remboursement et paiements versés;
- ?? évaluation finale du projet;
- ?? communication des résultats du projet.

La vérification s'est effectuée selon les étapes suivantes :

- ?? Examen des dossiers du projet déposés au SNRS et entretiens avec le personnel du SNRS.
- ?? Consultation et discussion avec le directeur du projet à Environnement Canada.
- ?? Examen des demandes de remboursement traitées.
- ?? Contrôle détaillé des demandes de remboursement.
- ?? Évaluation de la mesure dans laquelle la gestion du projet FNI s'est déroulée en conformité avec le guide du FNI et le protocole d'entente.

Pendant la période d'exécution du projet, deux guides du FNI se sont trouvés en vigueur l'un après l'autre. La vérification a tenu compte des deux guides puisque tout groupe réalisant un projet financé par le FNI doit se conformer aux directives les plus récentes établies pas le SNRS.

Les résultats de notre examen sont résumés dans le présent rapport.

2.0 Description du projet

Par suite de la fermeture du poste de la Garde côtière canadienne dans le Saint-Laurent et de la suppression du personnel des postes d'observation le long de la côte sud de Terre-Neuve, Environnement Canada croyait que l'installation de stations du Système automatique d'observation météorologique (AWOS) renforcerait ses capacités de prévision et d'alerte et lui permettrait ainsi de fournir des renseignements critiques sur les dangers susceptibles de menacer les équipes de recherche et de sauvetage en cours d'intervention.

Environnement Canada (EC) a élaboré la proposition de projet et le SNRS l'a approuvée. Le coût estimatif total du projet s'élevait à 632 000 dollars et le financement relevait du FNI à 95 p. 100 (ou 600 000 dollars). Le budget se composait notamment des éléments suivants : matériel, 350 000 dollars; étude de prototype, 6 000 dollars; installation, 70 000 dollars; pièces de rechange, 60 000 dollars; transports, 4 000 dollars. Les coûts devaient s'échelonner à part égale sur deux ans, soit 300 000 dollars pendant l'exercice 1997-1998 et 300 000 dollars pendant l'exercice 1998-1999.

En août 1997, le SNRS a approuvé une modification à l'annexe de la proposition, au sujet du mode d'affectation des fonds. Au lieu d'avancer les fonds en deux parts égales sur deux années consécutives, le SNRS a convenu de verser 370 000 dollars pendant l'exercice 1997-1998 et 230 000 dollars pendant l'exercice 1998-1999. Cette modification répondait à la fermeture du poste gardé de Port aux Basques, laquelle signifiait qu'il n'y aurait plus d'observation météorologique humaine entre Port aux Basques et St. John's sur la côte sud de Terre-Neuve. Afin de doter la région d'un système de surveillance météorologique, les responsables du projet ont décidé que l'endroit privilégié serait maintenant Port aux Basques (plutôt que Burgeo) et la péninsule de Burin. Ils ont également jugé qu'il serait plus rentable d'acheter la plus grande partie du matériel pendant l'exercice 1997-1998.

Le projet s'est réalisé dans le respect des délais escomptés et a coûté 100 000 dollars de moins que prévu, en raison d'économies réalisées sur le coût des terrains. Environnement Canada a pu installer les stations d'AWOS sur un terrain dont le Ministère était déjà propriétaire à Port aux Basques et, à Marystown, sur les terrains de l'aéroport municipal, après avoir formé un partenariat avec les exploitants des lieux. Le niveau de financement provenant du FNI a donc diminué à 500 000 dollars et le SNRS a recouvré l'excédent de 100 000 dollars.

Tous les participants considèrent le projet comme une réussite. Les données émanant des deux stations sont utilisées constamment par les navigateurs et par les autres groupes et personnes ayant besoin de données météorologiques, dont les organismes de recherche et de sauvetage.

3.0 Constatations du vérificateur

Les constatations sont résumées en catégories correspondant aux critères prescrits dans le guide du FNI.

3.1 Conformité au protocole d'entente

Ce sont les ministères fédéraux ayant compétence en matière de recherche et de sauvetage qui participent au programme, les bureaux des organisations des mesures d'urgence (OMU) des provinces ou des territoires et le SNRS qui conviennent ensemble des protocoles d'entente et les ratifient. Ces protocoles d'entente sont fondés sur les principes énoncés dans le guide et ils sont revus et mis à jour de façon périodique, selon le besoin.

Constatations

?? Le SNRS et l'OMU compétente ont conclu un protocole d'entente et l'ont signé respectivement le 30 juillet 1997 et le 6 août 1997.

?? Le protocole d'entente est conforme au guide du FNI et il couvre la durée du projet.

Conclusion

Le projet répond au critère de maintien d'un protocole d'entente convenu, signé et actuel.

3.2 Priorités de financement

Les projets proposés doivent se rapporter aux priorités du PNRS.

Constatations

Avant l'inscription des six priorités du FNI dans le guide de 1998, les membres du Comité interministériel de recherche et de sauvetage (CIRS) ont déclaré qu'ils « … n'arrivaient pas à s'entendre sur un classement par ordre d'importance des domaines de parrainage du FNI ». Il s'ensuit que le FNI n'avait pas vraiment de priorités, au sens propre du terme, au moment de la sélection du projet en 1997. Le guide du FNI de 1995 mentionne simplement que les organismes ayant compétence en matière de recherche et de sauvetage sont admissibles au financement du FNI pour réaliser des projets aptes à rehausser l'efficacité du Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS); le guide exige également que les propositions rejoignent les priorités du PNRS.

Bien qu'il soit difficile de conclure catégoriquement que le projet correspond aux priorités de financement du PNRS, il n'en reste pas moins qu'avant d'être approuvé par le ministre principal de la recherche et du sauvetage (MP-SAR), le projet en question a subi un examen effectué par EC, le SNRS, un comité de sélection au mérite et le CIRS. Compte tenu du genre d'activité et de l'objectif du projet, on a estimé la proposition conforme à l'objet global du PNRS et à celui du FNI, tels que définis en 1997.

Nous jugeons également que le projet répond aux priorités suivantes du FNI pour 1998 :

?? trouver de meilleurs renseignements, de meilleurs procédés et de meilleures pratiques pour la planification, l'exécution et l'évaluation des activités de prévention en matière de recherche et de sauvetage.

Conclusion

Le projet est conforme au critère de correspondance avec les priorités du PNRS.

3.3 Présentation de la proposition

Selon le guide du FNI de 1995 :

Les propositions doivent être conformes aux exigences de présentation et de contenu énoncées dans le guide et inclure, à tout le moins :

?? *une description du projet*
?? *un budget de projet par étapes*
?? *un plan de travail par étapes*
?? *un plan de gestion du projet*
?? *un énoncé des résultats et des avantages du projet, formulé en termes mesurables*

Constatations

?? La proposition du projet en énonce clairement la justification, la description et la priorité.

?? Le budget du projet est suffisamment détaillé et est présenté selon la formule prescrite par le FNI à ce moment-là.

?? La proposition ne contient pas de plan de gestion du projet ni de plan de travail indiquant en détail les activités prévues dans chaque exercice financier. Quant aux étapes, les seules données présentées à ce sujet dans la proposition sont les montants de financement nécessaires pour chaque exercice. Dans les circonstances, il est difficile au SNRS d'évaluer proprement la proposition, d'en déterminer la pertinence et de décider si les délais d'exécution proposés sont réalistes.

?? La proposition ne contient pas de renseignements sur la fréquence de présentation de rapports; il est donc difficile d'obtenir des données suffisantes pour pouvoir évaluer la progression du projet.

Conclusion

Le critère n'est pas entièrement respecté. En général, la présentation de la proposition est conforme au modèle prescrit par le FNI à l'époque, mais il manque de nombreux renseignements au sujet du plan de gestion, du plan de travail et de la fréquence des rapports. En raison de cette insuffisance d'information, il est impossible de contrôler convenablement la réussite de l'exécution du projet.

Recommandation

Nous recommandons à Environnement Canada, au moment de présenter une proposition au SNRS pour obtenir du financement du FNI, de s'assurer que la demande est complète et qu'elle contient tous les renseignements demandés dans le

guide du FNI. Tout particulièrement, Environnement Canada devrait expliquer en détail la gestion du projet et les étapes de planification et veiller à ce que la demande contienne suffisamment de données pertinentes.

3.4 Évaluation du projet

Toutes les propositions de projet sont examinées par les organismes parrains, par le SNRS et par un comité de sélection au mérite dont les membres sont des représentants des organismes parrains. Cet examen est fondé sur les priorités de financement déclarées et sur les modalités du programme telles qu'énoncées dans le guide du FNI.

Constatations

Les propositions de projet d'EC sont normalement présentées au SNRS par le Ministère, selon la procédure suivante : après avoir reçu une lettre d'appel du SNRS, le représentant d'EC achemine la lettre d'appel aux différentes divisions du Ministère. Les intéressés sont invités à s'entretenir de leurs idées de projet avec le représentant d'EC. Après ces entretiens, et si le SNRS le demande, EC détermine si la proposition envisagée répond aux critères du FNI. Les intéressés élaborent ensuite une proposition et la font examiner par le représentant d'EC.

Le processus suivi par le SNRS comprend l'examen et l'approbation (ou le refus) de chacune des propositions d'EC, d'abord par les gestionnaires de programme du FNI, puis par le directeur de la coordination fédérale. Les propositions jugées non acceptables sont soit rejetées, soit retournées à l'organisme parrain afin de les faire modifier. Une fois examinées par le SNRS, les propositions sont présentées au comité de sélection du FNI.

?? Dans le cas présent, la proposition ne porte pas la signature d'approbation du SNRS; toutefois, la proposition modifiée est dûment signée par les deux parties, les signatures étant datées respectivement le 1er août 1997 et le 5 août 1997.

?? Le 25 septembre 1997, le comité de sélection du FNI classe le projet au onzième rang sur 66 propositions à financer éventuellement pendant l'exercice 1998-1999. Le CIRS accepte le classement du comité de sélection le 26 novembre 1997 et le MP-SAR fait de même dans une lettre au SNRS datée le 27 novembre 1997.

?? Les documents de proposition et d'approbation du projet sont ensuite officialisés par le SNRS et l'OMU, quatre mois après l'approbation du projet par le MP-SAR.

Conclusion

La proposition est conforme au critère, mais elle ne contient pas suffisamment d'information pour permettre une évaluation en bonne et due forme du projet.

Recommandation

Nous recommandons l'adoption d'une démarche plus rigoureuse pour l'examen des demandes de financement de projet par le FNI. En mettant plus de diligence à évaluer la viabilité du projet, l'exactitude et le détail des budgets et des mouvements de trésorerie ainsi que la pertinence du projet proposé, on pourra s'assurer que les fonds du FNI sont dépensés judicieusement.

3.5 Financement du projet, demandes de remboursement et paiements

L'approbation d'un projet doit être confirmée par une signature avant le commencement du projet

L'organisme parrain prépare et présente les demandes de fonds selon les exigences prescrites à ce sujet dans le guide du FNI. Le SNRS examine toutes les demandes de fonds pour en vérifier l'exactitude et la conformité au document d'approbation du projet. Tous les paiements doivent concorder avec le document d'approbation et avec les exigences énoncées dans le guide du FNI.

Constatations

?? La formule de la proposition initiale du projet est signée par Environnement Canada en juillet 1996, mais elle n'est pas signée par le représentant du SNRS.

?? L'annexe modifiée est signée à la fois par Environnement Canada et par les représentants du SNRS en août 1997, avant le commencement du projet.

?? Une facture de 370 000 dollars, représentant le financement du FNI pour l'exercice 1997-1998, est envoyée au SNRS par EC le 5 septembre 1997 et le paiement en est autorisé le 15 septembre 1997. Le paiement est versé le 25 septembre 1997. Les fonds sont ensuite dépensés au complet, selon le dernier rapport trimestriel de l'exercice.

?? Une deuxième facture, au montant de 230 000 dollars et représentant le financement du FNI pour l'exercice 1998-1999, est envoyée au SNRS par EC le 16 juillet 1998. Le paiement en est autorisé le 29 juillet 1998 et la facture est payée le 28 septembre 1998.

?? Selon le rapport sommaire final, les fonds dépensés s'élèvent au total à 500 000 dollars. L'excédent non dépensé de 100 000 dollars est rendu au SNRS sous forme de chèques en janvier et an avril 1999.

?? Les fonds sont dépensés dans les délais approuvés.

?? D'après notre examen des justificatifs, les dépenses correspondent aux buts et objectifs du projet. Par conséquent, l'engagement des dépenses est conforme au contenu de la proposition.

Conclusions

Le projet répond à ce critère.

3.6 Rapports d'étape

Le document d'approbation décrit les exigences en matière de rapports pour chaque projet. Ce qui est exigé peut varier en fonction du projet mais il s'agit en général de rapports trimestriels qui rendent compte des résultats de l'activité jusqu'à la fin de la période, et des dépenses du dernier trimestre comparativement à celles prévues au plan approuvé. Ces rapports indiquent également les activités prévues pour la période de rapport suivante. L'organisme parrain est responsable de la présentation des rapports conformément au calendrier convenu dans la proposition.

Constatations

?? En tout, EC a présenté au SNRS seulement cinq des six rapports trimestriels demandés couvrant les exercices 1997-1998 et 1998-1999. Tous les rapports présentés le sont selon la formule prescrite dans le guide du NFI de 1995. Il manque certains renseignements dans les rapports, notamment le numéro d'identification FNI, la description sommaire du projet, les étapes et le montant total de financement approuvé et demandé. L'information fournie est très brève et n'est pas très descriptive. Il est difficile de juger si le projet avançait comme prévu ou accusait du retard et s'il semblait réussir ou non. De plus, EC aurait dû se servir de la formule contenue dans le guide du FNI de 1998 pour la présentation des rapports remis après avril 1998.

?? Le rapport sommaire final est présenté selon la formule prescrite dans le guide du FNI de 1998.

Conclusions

À notre avis, les critères de présentation de rapport sont respectés en partie seulement. Les rapports trimestriels du directeur de projet sont arrivés en temps opportun, mais ils sont incomplets, trop courts et imprécis.

Recommandation

Nous recommandons que les rapports trimestriels soient présentés seulement lorsque les responsables du projet ont en main tous les renseignements nécessaires. Les rapports remis au SNRS doivent être élaborés selon le modèle prescrit dans le guide FNI en vigueur et présenter suffisamment de détails pour permettre l'évaluation de l'état d'avancement du projet.

3.7 Surveillance du projet

Le ministère parrain est responsable de la surveillance du projet entrepris par une tierce partie.

Constatations et conclusions

L'initiative AWOS est le fait d'EC seulement et n'engage pas la participation d'une tierce partie.

3.8 Évaluation finale du projet

Selon le guide du FNI de 1998 :

L'organisme parrain évalue l'efficacité du projet par rapport aux objectifs déterminés et convenus au moment de la ratification de la proposition. Le parrain doit compléter cette évaluation dans le délai imparti selon le plan d'évaluation du projet et soumettre les résultats au SNRS aux fins d'examen et de dépôt lors d'une réunion ultérieure du CIRS.

Constatations

?? Les critères d'évaluation de la réussite du projet, indiqués dans la proposition initiale et dans sa version modifiée, comprennent : la collecte de statistiques sur les stations nouvellement installées; des entrevues auprès du personnel de recherche et de sauvetage au sujet de l'utilité des renseignements émanant des stations AWOS; la tenue de sondages informels auprès de groupes de clients afin d'évaluer l'efficacité des renseignements pour les utilisateurs de l'espace aérien, terrestre et maritime.

?? Aucun document ne montre qu'EC a procédé à une évaluation finale.

?? Jusqu'à maintenant, le SNRS n'a reçu aucun résultat d'évaluation à analyser. Selon ce qu'en dit le rapport sommaire final, l'évaluation serait en cours d'exécution.

Conclusions

EC ne respecte pas le critère de présentation d'une évaluation finale de l'efficacité du projet en rapport avec les objectifs déterminés et convenus. EC assure que l'évaluation est en cours d'exécution, mais le vérificateur n'a pu obtenir aucune preuve à l'appui de cette affirmation.

Recommandations

Nous recommandons que les parrains de tous les projets financés par le FNI soient tenus de présenter une évaluation finale de l'utilité et de la réussite du projet.

Nous recommandons également que le SNRS effectue un suivi des projets dont les responsables n'ont pas présenté d'évaluation finale.

3.9 Communication des résultats du projet

Le parrain du projet collaborera à la diffusion des résultats du projet.

Constatations

?? La proposition du projet ne contient pas de plan formel de communication. Le rapport sommaire final indique cependant que les journaux locaux ont diffusé des communiqués sur le projet.

?? Il y a eu des échanges de correspondance avec le SNRS au sujet des renseignements à mettre dans les communiqués.

Conclusion

Le critère de diffusion est respecté.

3.10 Gestion du projet

On doit gérer le projet conformément aux politiques et aux pratiques de l'organisme parrain, aux exigences énoncées dans le guide du FNI et au plan de gestion approuvé, décrit dans la proposition.

Constatations

?? La proposition originale ne contient pas de plan formel de gestion du projet.

?? EC a réussi à installer les deux stations AWOS proposées dans le respect des délais convenus et en dépensant 100 000 dollars de moins que la somme prévue au budget. Cette économie a pu être réalisée en utilisant des terrains appartenant à EC plutôt que d'acheter l'espace nécessaire à l'installation des stations. Les responsables du projet ont ainsi évité le paiement de frais d'implantation.

?? Le directeur du projet a participé au projet et est resté informé tout au long de la réalisation. Il a pris une part active à la mise en exploitation des deux stations AWOS.

?? Les activités prévues se sont réalisées.

?? Les constatations du rapport de vérification montrent généralement un niveau raisonnable de conformité au guide du FNI.

Conclusions

Dans l'ensemble, la gestion du projet semble acceptable pour une initiative de ce genre. Le critère de gestion est respecté.